



La Conférence sur le désarmement et le développement est reportée à 1987

Le 20 juin, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, sans débat, la recommandation faite par le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le rapport entre le désarmement et le développement de reporter la Conférence à 1987. Celle-ci devait avoir lieu à Paris du 15 juillet au 2 août 1986, mais le gouvernement français, en sa qualité d'hôte, avait exprimé le désir qu'elle se tienne plutôt en 1987, pour assurer une meilleure préparation et accroître les chances de succès.

Le Canada a pris part à trois réunions du Comité préparatoire, soit en juillet-août 1985 ainsi qu'en avril et en juin 1986. Ces réunions avaient pour objet de préparer la conférence et les discussions de fond qui devaient avoir lieu à Paris à ce sujet. Même si la conférence a été reportée, la troisième réunion préparatoire a adopté, par voie de consensus, un document faisant état des éléments qui doivent servir de cadre au Document final.

Voici des extraits de l'allocution prononcée par l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, à la réunion du 10 avril du Comité préparatoire. Dans son discours, M. Roche a exposé les vues du Canada, dont beaucoup se retrouvent dans le document de consensus susmentionné. (Pour plus de détails sur la conception canadienne du désarmement et du développement, voir l'article paru à ce sujet dans notre numéro « Hiver 1985 — Printemps 1986 ».)

« Nous devons maintenant nous attacher à tracer les grandes lignes du document que nous voudrions voir résulter de la conférence.

En amorçant cette nouvelle étape de nos travaux, il nous faut tenir compte d'un certain nombre de points. En premier lieu, le document doit être l'expression

d'un consensus. Deuxièmement, il doit pouvoir résister au temps. Comme il nous servira de guide au cours des années à venir, il ne saurait être le simple reflet des préjugés du moment. Troisièmement, il doit aider à maintenir l'élan donné aux processus de désarmement et de développement tout à la fois ou le susciter, selon le cas. Nous devons aborder cette question avec une certaine largeur de vues.

Compte tenu de ces points, nous estimons que la conférence devrait viser l'adoption d'une Déclaration de consensus sur le rapport entre le désarmement et le développement qui rende compte des objectifs à long terme. Point n'est besoin que cette déclaration soit longue. De fait, pour parvenir à un consensus sur cette question complexe, il nous faudra peut-être avoir comme objectif une déclaration qui soit assez courte tout en ayant une grande portée sur le fond.

La déclaration pourrait comporter une introduction faisant état des circonstances, au regard du désarmement comme du développement, qui nous ont dicté la tenue de la conférence à ce moment bien précis, à savoir les disproportions dans les sommes consacrées actuellement aux armements et au développement.

Viendrait ensuite la déclaration proprement dite qui dresserait le cadre conceptuel. On y retrouverait les éléments communs dégagés des vues exprimées par les délégations sur le rapport entre le désarmement et le développement, les conclusions tirées quant aux retombées problématiques des dépenses militaires sur l'économie mondiale ainsi que les différentes approches générales sur lesquelles nous pouvons nous entendre.

À notre avis, la Déclaration doit avoir pour point de départ les éléments de consensus reflétés dans les différentes déclarations faites au cours de nos discussions.

Le point commun de la plupart de ces déclarations, qui doit se refléter dans le document final, est la reconnaissance

du fait que le désarmement et le développement constituent deux processus distincts et fondamentaux que la communauté internationale s'engage à favoriser, même si la relation entre les deux est beaucoup plus complexe que nous l'avons cru jusqu'ici.

Nos discussions ont, je crois, fait ressortir l'importance de la sécurité à l'égard de ces deux processus. . . On reconnaît généralement que, dans ce contexte, la sécurité doit être prise dans son sens large et ainsi englober non seulement les menaces militaires mais les autres également.

Si nous avons bien interprété le débat, ma délégation a le sentiment que l'on se soucie maintenant davantage des effets d'un lien conceptuel trop étroit entre le désarmement et le développement. Pour s'exprimer sans ménagement, comme l'ont fait plusieurs délégations, tout progrès dans le transfert de ressources au développement ne doit pas être subordonné à l'avancement du processus de limitation des armements. Cette idée fondamentale doit, je pense, figurer dans la Déclaration qui découlera de la conférence de Paris.

Nous estimons en outre que les attitudes ont changé en ce qui concerne le principe des transferts directs de ressources du désarmement au développement. Existe-t-il ou non un accord total sur ce point ? Cela reste à voir au cours de nos discussions à venir, mais nous avons la nette impression que l'on reconnaît que ces transferts n'ont rien d'automatique, quelque souhaitables qu'ils puissent paraître aux yeux des délégations. Les transferts sont assujettis aux décisions des pays qui adoptent des mesures de désarmement. Or, si ces décisions tiennent compte des intérêts nationaux, elles ne sont pas prises isolément mais dans le contexte de la situation internationale globale. . .

Le document devra. . . bien faire la part des choses dans son analyse du rôle des pays développés et en développement tout à la fois dans la création des problèmes que nous avons étudiés et dans leur solution, indépendamment de l'importance de ce rôle.

Pour ce qui concerne les importants éléments de la Déclaration axés sur